

Fiche n°2 : **PATHOLOGIE**

Eléments de définition

Le mot pathologie vient du grec "pathos" : ce qu'on éprouve, souffrance et "logos" : discours, traité. On retrouve le terme pathologie dans la quatrième édition du dictionnaire de l'académie Française en 1792 comme « terme didactique ; cette partie de la Médecine qui apprend à *connoître* & à distinguer les maladies ». Le Larousse définit la pathologie comme : « l'étude des maladies, de leurs causes et de leurs symptômes. Ensemble des manifestations d'une maladie et des effets morbides qu'elle entraîne ». La 9^{ème} édition du dictionnaire de l'académie Française y voit en revanche deux définitions possibles. D'une part, la définition habituelle où le mot pathologie désigne une partie de la médecine traitant de la nature, des causes et symptômes des maladies. Elle regroupe ainsi la *Pathologie générale*, *Pathologie externe*, qui étudie les affections relevant de la chirurgie, par opposition à *Pathologie interne*, qui étudie celles qui relèvent d'un traitement médical, mais aussi : *Pathologie pulmonaire*, *Pathologie mentale*, *Pathologie animale*, *végétale*, *Pathologie comparée*. D'autre part, l'Académie de médecine admet « pathologie » comme synonyme de « maladie », tout en le qualifiant d'extension impropre.

Discussion

Les différents dictionnaires convergent vers la même définition de la pathologie, à savoir que ce mot se rapporte à la science qui a pour objet l'étude des maladies. La discussion porte sur l'extension de cette définition à l'usage fréquent mais détourné du mot pathologie en synonyme de maladie. Si l'on s'en tient à cette définition, aucun malade ne pourra donc avoir de « pathologie » de même que le ciel ne pourra avoir de « météorologie ». L'adjectif pathologique (qui concerne la pathologie, relatif à la pathologie) peut-il en revanche être acceptable ? Ainsi, dans la littérature, on retrouve l'adjectif pathologique au début du XXème siècle : « *Il admirait Christophe, comme un cas pathologique. Il savait ses idées sur la Révolution ; et il voulait l'arracher au danger stupide que Christophe courait pour une cause qui n'était pas la*

*sienne*¹ » ; ou encore, « *plusieurs savants ont tenté de définir l'état pathologique qui rendait cette jeune fille apte à subir de fausses perceptions de l'ouïe et de la vue*² ». Ainsi, nous devrions donc ne plus écrire des phrases du type « Ce patient présente une pathologie très grave » ou « Il s'agit d'un patient atteint d'une polypathologie ». Nous pourrions en revanche nous autoriser à accoler l'adjectif « pathologique » à un cas, un symptôme, un trouble, ou une situation clinique. Faut-il accepter les évolutions du langage ? Le langage populaire peut-il devenir vernaculaire ?

Proposition

En médecine, la pathologie est la science qui a pour objet l'étude des maladies. Un abus de langage relativement récent et populaire consiste à faire du mot « pathologie » un synonyme du mot « maladie ». Cette évolution de sens n'est retenue avec précaution, par l'Académie Française que dans sa dernière édition, ainsi que récemment par l'Académie de médecine. Nous proposons, de rester au sens premier, celui de la science des maladies et de ne pas retenir la synonymie du mot maladie.

¹ Rolland R, Jean-Christophe. Albin Michel Ed. 1911 : p.1326

² A. France, La vie complète de Jeanne d'Arc, tome.1, 1908 : p.34